



Affichage de planing tardif

Par **Flo25**, le **14/09/2019** à **15:00**

Bonjour.

J'ai cherché de longue heure sans trouver de réel reponse. Je vous porte alors mon probleme. Je travail en restauration rapide. Et cela fait plusieurs mois que mon directeur donne nos planing une semaine a l'avance. Mais ces dernier temps le delais etait inferieur a une semaine. Et voila que depuis peu il nous les donne 3 a 4 jour avant. En cherchant dans la convension collective j ai trouver qu il falais les mettres 10jours a l avance. Je lui ai porter ce probleme. La question qui me traverse vient endait d'une rumeur qui court. Certe dise que l ont est en droit de refuser nos horaires sans aucune sanction diciplinaire. Cela me parais etrange. Je viens savoir ce qu il en ai. Et qu elles sont nos recours. Que risque t on si l on assure pas les heures planifier avec un retard?

Merci pour vos reponses.